Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260608-2026_46B-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	27
Présents	:	22
Représentés	:	2
Votants	:	24

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
8 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 2 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 2 juin 2026

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, M. RAMIREZ, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, M. HEUZÉ, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, M. GROSBOIS, M. VALLET, M. PERRIGAULT, Mme CHERRUET, Mme YOUBOU, Mme POIRIER DEMEURÉ, M. GUINARD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ, Mme GUINARD.

Étaient représentés **:**
M. ARNAUD donne pouvoir à M. GUINARD
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ

Étaient absents **:**
Mme JOURDY
Mme MARET
M. VALET

Monsieur LEDUC a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2026-46- Institutions- Avis sur le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2026-2032

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du voyage,
Vu la délibération n°2025-103 en date du 15 décembre portant avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2032 initialement transmis le 31 octobre 2025,
Vu le courrier en date du 3 mars 2026 du Sous-Préfet de Saint-Malo en charge de la révision du schéma des gens du voyage, informant la commune de la nécessité de relancer une procédure de consultation concernant le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032 pour des considérations de sécurité juridique
Vu le courrier en date du 29 avril 2026 du Sous-Préfet de Saint-Malo en charge de la révision du schéma des gens du voyage communiquant à nouveau le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032.
Vu la fiche territoriale Montfort Communauté annexée audit projet,

Par courrier en date du 3 mars 2026, la Préfecture et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ont informé la collectivité et ses communes membres de la nécessité de relancer une nouvelle procédure de consultation dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2026-2032, ceci pour des considérations de sécurité juridiques.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260608-2026_46B-DE

Le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat de gens du voyage (SDAHGV) pour la période 2026-2032, est le fruit d'un travail engagé depuis mars 2024 entre les EPCI, les communes inscrites au schéma, des représentants de Voyageurs, le Conseil départemental, l'Etat et le GIP AGV 35.
De ce travail, ont été élaborés 44 fiches actions thématiques et 18 fiches territoriales des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine.
Ainsi, le schéma départemental devient un cadre de référence fixant les objectifs tant qualitatifs que quantitatifs.

Aussi, les 18 EPCI du département et les communes inscrites au projet de schéma révisé sont invités à se prononcer en émettant un avis.

Ces avis seront portés à la connaissance de la commission consultative. Le schéma départemental sera ainsi définitivement adopté, puis entériné par un arrêté préfectoral.

En réponse aux besoins identifiés en termes d'accueil, le projet de schéma prescrit et préconise des actions telles que présentées ci-après.
La fiche territoriale de Montfort Communauté est annexée à cette délibération.

Ainsi, il est inscrit au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage pour la période 2026-2032 les actions suivantes :

<u>En termes de prescriptions</u> :

- 1 terrain de grands passages (adapté été/hiver) d'un hectare maximum dans la commune de Bédée,
- 12 terrains familiaux locatifs (TFL) répartis comme suit :
    - 5 à Montfort-sur-Meu,
    - 2 à Bédée,
    - 2 à Pleumeleuc,
    - 1 à Breteil,
    - 1 à Iffendic et
    - 1 à Talensac.

  En ce qui concerne les TFL, il pourra s'agir de logements adaptés dits PLAI ou de terrains aménagés familiaux.
  Les projets d'habitat diversifié pourront être quantifiés et localisés définitivement en fonction du diagnostic social des familles demandeuses.

Pour rappel, un délai de 2 ans (+ 2 ans après dérogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des terrains familiaux locatifs, des aires de grands passages (et des aires permanentes d'accueil).

<u>En termes de préconisations</u> :

- À Montfort-sur-Meu, poursuivre le principe d'engager des médiations en cas de stationnement diffus et étudier les possibilités de création d'un terrain de petit passage. La situation est à réévaluer à l'occasion des rencontres d'Etat CD35 et EPCI tous les 2 ans ;
- À Pleumeleuc, poursuivre le principe d'engager des médiations en cas de stationnement diffus. La situation est à réévaluer à l'occasion des rencontres d'Etat CD35 et EPCI tous les 2 ans.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260608-2026_46B-DE

Aussi, concernant

- Les terrains privés de Voyageurs, il convient d'analyser les situations possiblement régularisables afin d'intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLUi),
- Le projet d'accueil des Voyageurs au travers l'axe social, il est à travailler une mobilisation des acteurs et partenaires du développement social,
- La gouvernance du schéma et du GIP AGV 35, il est attendu le maintien de la participation de Montfort Communauté aux instances départementales.

Considérant que la commune partage les objectifs du schéma visant à assurer un accueil adapté des gens du voyage sur le territoire départemental ;
Considérant que le précédent schéma imposait la recherche de fonciers situés en enveloppe urbaine pour l'accueil des Gens du voyage ;
Considérant que les tentatives de mise en œuvre de ces prescriptions ont démontré l'absence de faisabilité locale, tant du point de vue de l'acceptabilité sociale, que de la cohérence urbanistique et des besoins spécifiques des Gens du voyage eux-mêmes, qui ne souhaitent pas être implantés dans ces zones ;
Considérant que la rigidité de cette contrainte faisait obstacle à la recherche de solutions réellement adaptées et acceptables ;
Considérant que les élus de Pleumeleuc estiment qu'une solution équilibrée consiste à autoriser l'implantation des équipements adaptés en dehors des enveloppes urbaines, dans le cadre strict des règles du PLUi ; et qu'il convient de saluer l'inscription récente de cette possibilité au sein du schéma ;

Considérant la volonté des élus de Pleumeleuc qu'un bilan puisse être effectué après la réalisation du premier équipement à destination des familles qui souhaitent se sédentariser, pour ainsi tirer les enseignements nécessaires à la réalisation des équipements suivants ;

Considérant que la commune de Bédée accepte d'accueillir un terrain de grands passages (adapté été/hiver) d'un hectare maximum, démarche que souhaitent saluer les élus du conseil municipal de Pleumeleuc,

Considérant que le schéma prévoit la réalisation de terrains familiaux locatifs sur le secteur de Montfort Communauté, dont quatre sur le pôle Bédée–Pleumeleuc ;
Considérant que la mise en œuvre opérationnelle de ces équipements nécessite de prendre en compte les disponibilités foncières, les contraintes techniques ainsi que les projets portés à l'échelle intercommunale ;
Considérant que l'atteinte des objectifs du schéma peut être assurée par une répartition des terrains familiaux locatifs appréciée à l'échelle du pôle Bédée–Pleumeleuc et non à l'échelle de chacune des communes le composant ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **EMETTRE un avis favorable** au projet de Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2026-2032.
- **DEMANDER** que les prescriptions relatives aux terrains familiaux locatifs soient appréciées et mises en œuvre à l'échelle des pôles de territoire, et notamment à l'échelle du pôle Bédée–Pleumeleuc ;
- **PRÉCISER** que l'objectif fixé de quatre terrains familiaux locatifs sur le pôle Bédée–Pleumeleuc doit pouvoir être atteint sans qu'une répartition prédéterminée entre les

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260608-2026_46B-DE

communes du pôle ne soit imposée ;

- **DEMANDER** que cette faculté d'adaptation soit explicitement prise en compte dans la version définitive du schéma.
- **DEMANDER** un engagement de l'AGV de réaliser une concertation réelle avec les communes et l'EPCI pour la réalisation du diagnostic social
- **PRECISER** que, compte tenu de ce nouveau schéma pour la période 2026-2032, la délibération n°2022-53 relative à la mise à disposition à titre gracieux de terrains à Montfort Communauté dans le cadre de la création de TFL à destination des gens du voyage, devient nulle et non avenue.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Christophe LEDUC

Le Maire,
Yannick FOUVILLE